

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2024**

### **DATE DE CONVOCATION**

08 mars 2024

### **COMMUNE DE GLOS**

L'an deux mil vingt quatre

le 15 mars 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard BROISIN-DOUTAZ, *Maire*,

### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE : 15**

Etaient présents

**PRESENTS : 9**

M. BOUILLON, M. BOVE, M. BROISIN-DOUTAZ, Mme GATINET, Mme HOUSSAYE, Mme HURE, M. LELANDAIS, Mme ROUVIERE, Mme TOSSER.

**ABSENTS : 6**

M. DRILLET (a donné pouvoir à M. BROISIN-DOUTAZ), M. KEHIL, M. LEGRAND (a donné pouvoir à M. BOVE), M. LEMAIRE, Mme CHEVAL

**POUVOIRS : 4**

(a donné pouvoir à Mme ROUVIERE) et Mme LE GRELLE (a donné pouvoir à Mme HOUSSAYE)

**VOTANTS : 13**

Secrétaire de séance : M. LELANDAIS

### **• INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

- ✓ Véloroute : travaux débutés
- ✓ Audits énergétiques des bâtiments communaux : toutes les informations ont été transmises à l'entreprise. Nous attendons maintenant la date de passage.
- ✓ Rappel : Course Paris Camembert passage à GLOS le mercredi 27 mars de 13h30 à 14h30. Il faudrait 3 bénévoles.
- ✓ L'enquête d'utilité publique pour la création d'une centrale photovoltaïque est maintenant terminée.
- ✓ Sport après l'école : Arrivée de Mme Sandrine Halbout en remplacement de M. Emmanuel SERRES. Reprise des séances le 19 mars prochain.
- ✓ Contrôle des réseaux d'assainissement les 18,19 et 20 mars prochain.
- ✓ Etude sur le schéma directeur de gestion des eaux pluviales : rencontre avec les techniciens d'INGETEC le 21 février dernier pour un inventaire de la situation communale.

### **• CFU 2023 – Affectation du résultat :**

#### **Présentation du compte financier unique 2024 dressé par M. BROISIN-DOUTAZ, Maire de GLOS**

Résultat reporté en recettes de fonctionnement : 271 562,60 €

Dépenses de fonctionnement : 984 751,29 €

Recettes de fonctionnement : 1 199 129,77 €

Soit **485 941,08 €** d'excédent en fin d'exercice pour la section de fonctionnement. Résultat de l'exercice : **214 378,48 €**

Résultat reporté en dépenses d'investissement : 110 240,86 €

Dépenses d'investissement : 286 376,38 €

Recettes d'investissement : 195 613,91 €

Soit **201 003,33 €** de déficit en fin d'exercice pour la section d'investissement.

Résultat de l'exercice : - **90 762,47 €**

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement : 0 €

En recettes d'investissement : 0 €

Le report sur le Budget 2024 en section de fonctionnement (recettes) est de **284 937,75 €**

Le report sur le Budget 2024 en section d'investissement (dépenses) est de **203 003,33 €**

- **Référentiel M57 – Fongibilité des crédits**

La délibération du 15 octobre 2021 a autorisé la mise en application du référentiel budgétaire et comptable M57.

L'application de la fongibilité des crédits : L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A titre d'information, le budget primitif 2024 s'élève à 1 485 000,00 € en section de fonctionnement et à 717 000,00 € en section d'investissement. La règle de fongibilité des crédits portera en 2024 sur 111 375,00 € en fonctionnement et sur 53 775,00 € en investissement.

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** L'application de la fongibilité des crédits en 2024 sur 111 375,00 € en fonctionnement et sur 53 775,00 € en investissement.

- **VOTE DES TAUX 2024**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des contributions directes tel qu'en 2023, soit :

Taxe d'habitation :	7,40 %
Taxe foncière (bâti) :	41,08 %
Taxe foncière (non bâti) :	27,13 %

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2024 :

Taxe d'habitation :	7,40 %
Taxe foncière (bâti) :	41,08 %
Taxe foncière (non bâti) :	27,13 %

- **AUTORISE** M. le Maire ou ses adjoints à signer les pièces nécessaires.

• **BUDGET PRIMITIF 2024**

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Comptes	Libellés DÉPENSES		
		CFU 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	308 006,17 €	436 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	363 955,18 €	420 608,00 €
014	Atténuation de produits	187 708,00 €	251 914,00 €
65	Autres charges de gestion courante	107 384,74 €	131 800,00 €
	Total des dépenses de gestion courante	967 054,09 €	1 240 822,00 €
66	Charges financières	3 077,14 €	2 600,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 492,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>973 623,23 €</b>	<b>1 243 422,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	240 000,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	11 128,06 €	1 578,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>11 128,06 €</b>	<b>241 578,00 €</b>
002	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>984 751,29 €</b>	<b>1 485 000,00 €</b>

Comptes	Libellés RECETTES		
		CFU 2023	BP 2024
013	Atténuation de charges	3 804,67 €	15 200,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	66 713,86 €	66 142,25 €
73	Impôts et taxes	124 920,22 €	121 435,00 €
731	Fiscalité locale	589 629,37 €	604 648,00 €
74	Dotations et participations	375 386,02 €	375 637,00 €
75	Autres produits de gestion courante	28 331,47 €	16 500,00 €
	Total des recette de gestion courante	1 188 785,61 €	1 199 562,25 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	1 674,10 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions	500,00 €	500,00 €
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 190 959,71 €</b>	<b>1 200 062,25 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	8 170,06 €	0,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>8 170,06 €</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat reporté	271 562,60 €	284 937,75 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 470 692,37 €</b>	<b>1 485 000,00 €</b>

Comptes	Libellés DÉPENSES		
		CFU 2023	BP 2024
204	Subventions d'équipement versées	1 578,00 €	1 578,00 €
21	Immobilisations corporelles	205 644,65 €	452 418,67 €
	Total des opérations d'équipement	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses d'équipement	207 222,65 €	453 996,67 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	8 000,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	65 098,87 €	54 000,00 €
	Total des dépenses financières	65 098,87 €	62 000,00 €
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>272 321,52 €</b>	<b>515 996,67 €</b>
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	8 170,06 €	0,00 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	5 884,80 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>14 054,86 €</b>	<b>0,00 €</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté	110 240,86 €	201 003,33 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>396 617,24 €</b>	<b>717 000,00 €</b>

Comptes	Libellés RECETTES		
		CFU 2023	BP 2024
13	Subventions d'investissement (hors 138)	41 963,21 €	242 678,00 €
	Total des recettes d'équipement	41 963,21 €	242 678,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	19 429,81 €	31 740,67 €
1068	Excédents de fonct. capitalisés	117 208,03 €	201 003,33 €
	Total des recettes financières	136 637,84 €	232 744,00 €
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>178 601,05 €</b>	<b>475 422,00 €</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00 €	240 000,00 €
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	11 128,06 €	1 578,00 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	5 884,80 €	0,00 €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>17 012,86 €</b>	<b>241 578,00 €</b>
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>195 613,91 €</b>	<b>717 000,00 €</b>

- **Demande d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU à vocation habitat**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de demander l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU concernant une partie de la parcelle AC110 située à l'angle du chemin des Moulins et du chemin de la Blanchisserie pour y permettre la création de logements.

La commune de GLOS a vu sa population évoluer de 893 habitants en 2009 à 945 en 2021.

La zone 1AU a fait l'objet d'une demande de permis d'aménager accordée en février 2023 pour 22 lots. Une fois l'ensemble des lots construits, il n'y aura donc plus aucune autre possibilité de construire des logements dans la commune.

La particularité de la composition de la commune de GLOS est la présence d'un tissu économique particulièrement développé (zone d'activité du bourg, ZAC des Hauts de GLOS) induisant un nombre de salariés (environ 1600 emplois) beaucoup plus important que le nombre d'habitants. Les demandes de logement sur le territoire communal sont nombreuses et régulières, notamment des travailleurs de GLOS.

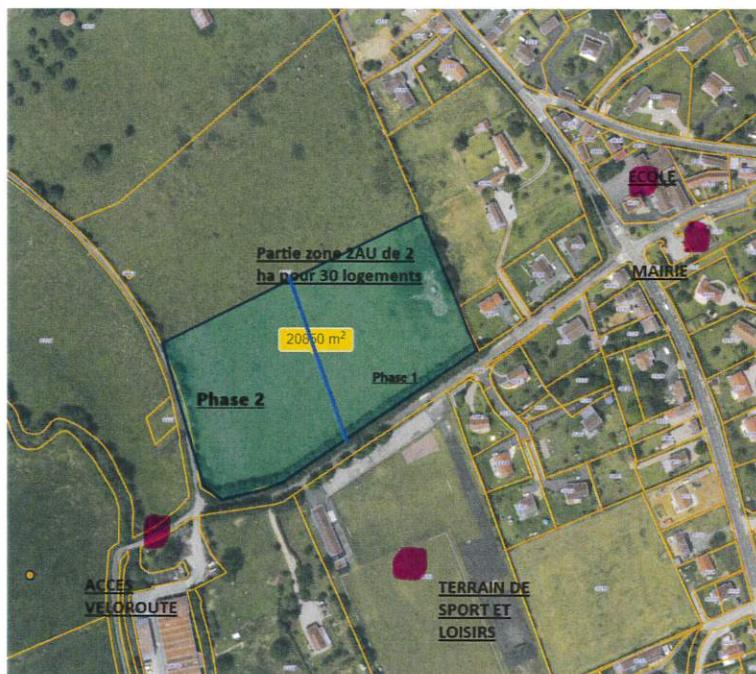
La zone 2AU se trouve à proximité immédiate des commerces du bourg, de l'école, des installations sportives et de loisirs, et de la mairie, tous accessibles à pied. Ce secteur est également en cours de liaison, par la future véloroute, avec la gare de Lisieux. (Accès direct depuis la parcelle AC 110).

Dans l'OAP initiale de cette zone à urbaniser, la superficie de la zone 2AU est de 6,5 ha. La commune souhaiterait que la superficie soit ramenée à 2 ha uniquement, ce qui permettrait la construction de 30 logements au lieu des 98 logements possible actuellement (ce nombre trop important de logements n'est pas en adéquation avec la taille de la commune et avec les infrastructures existantes). Un phasage en 2 temps devra être réalisé afin d'étaler dans le temps l'accroissement du nombre d'habitant, du sud vers le nord de la parcelle.

La partie de la parcelle AC 110 qui sera urbanisée, sur sa partie Est, est desservie par le chemin des moulins, face au parking du stade, avec une voirie adaptée et entièrement refaite en 2023 (voie de circulation et trottoirs desservant l'ensemble des installations sportives, de loisirs, école et mairie). Un accès direct existe également pour rejoindre la véloroute GLOS – LISIEUX par le pont du chemin des Moulins.

Concernant les informations sur les réseaux, la consultation a été faite auprès des différents concessionnaires et nous sommes actuellement en attente des réponses.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les justifications sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUb.



- **QUESTIONS DIVERSES**



Séance levée à 22h15  
Le Maire,  
Bernard BROISIN-DOUTAZ,

